

Étudiant à l'Université de TOURS

S'inscrire en Master 2...

Etape 1 : Cotisation à la CVEC

La **C**ontribution de **V**ie **E**tudiante et de **C**ampus est une démarche **OBLIGATOIRE** que vous devez effectuer avant votre inscription administrative à la Faculté de Pharmacie. Son montant est de **92 €**.

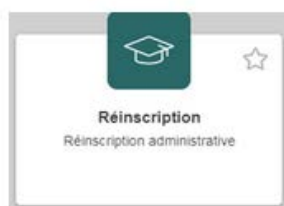
Vous devez vous connecter sur le site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Vous pourrez, à l'issue de la démarche, obtenir une attestation d'acquittement de la CVEC avec le code CVEC.

Pour toutes informations complémentaires :

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Etape 2 : Inscription administrative en ligne

Après avoir effectué votre cotisation à la CVEC, vous devez vous connecter sur votre **ENT – Réinscription**



Saisissez le code CVEC, mettez à jour votre dossier étudiant et payez votre inscription directement en ligne.

Pour les étudiants boursiers, merci de procéder à votre inscription en ligne dès la réception de votre notification de bourse.

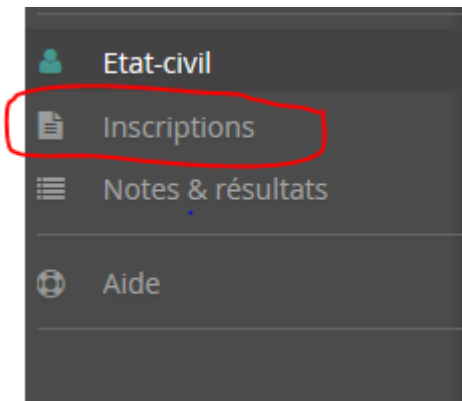
ATTENTION ! Fermeture des inscriptions en ligne du samedi 25 juillet 2020 jusqu'au lundi 24 août 2020.

Etape 3 : Certificat de scolarité 2020/2021



Votre certificat de scolarité vous sera distribué à la rentrée ainsi que le sticker 2020/2021 pour votre carte d'étudiant.

Pour les étudiants ayant choisi l'option « Passeport Culturel Etudiant » (PCE), merci de vous présenter au Service de la Scolarité en septembre avec votre certificat de scolarité afin d'y apposer la pastille.

Vous pouvez désormais imprimer un certificat de scolarité 2020/2021 via votre ENT, rubrique MDW Etudiants – Inscriptions -



Inscriptions

UNIVERSITE DE TOURS				
Année	Composante	Code	Vers.	Filière d'inscription
2019/2020	P09	PDIDE6	23	6ème année du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie Officienne 
2019/2020	P09	PDITHE	2	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie -Thèse- 

Information COVID-19

Si vous êtes en situation de vulnérabilité particulière par rapport au COVID-19. Merci de vous présenter au Service de Santé Universitaire à partir du 24 août 2020.